

Le Conseil des aînés recommande de rejeter la suppression de la valeur locative

La suppression de la valeur locative entraînerait une prédominance des désavantages, telle est la conclusion à laquelle est parvenu le Conseil des aînés. Elle ne profiterait qu'à certains groupes de population, tandis qu'une augmentation des impôts menacerait la population dans son ensemble. Le Conseil des aînés se prononce donc à la majorité pour un rejet du changement de système proposé le 28 septembre.

Le 28 septembre, le peuple suisse pourra notamment se prononcer sur la suppression de la valeur locative. Cela fait des années que le sujet de la valeur locative anime les débats politiques. Le projet suggère qu'un changement de système devrait avoir lieu en matière d'imposition de la propriété immobilière. Au sein du Conseil des aînés, des délégués se sont certes prononcés en faveur de la suppression, mais la majorité rejette le projet. «Un changement de système n'aurait pas les mêmes conséquences pour tout le monde», explique Esther Waeber-Kalbermatten pour justifier la position du Conseil des aînés. «Les propriétaires qui ont déjà largement amorti leur logement à usage personnel en tireraient davantage de bénéfice que ceux qui doivent supporter des charges hypothécaires élevées.»

Des lacunes fiscales et...

Ces raisons ont conduit le Conseil des aînés à rejeter le changement de système: si la valeur locative fictive n'était plus imposée, les propriétaires, dont une partie de la population âgée, pourraient bénéficier d'un allègement fiscal. Par contre, les intérêts hypothécaires après dix ans et les frais d'entretien ne pourraient plus être déduits.

Les pouvoirs publics, et en particulier les cantons de montagne, enregistreraient des pertes de recettes fiscales. Cette baisse devrait être compensée par l'ensemble de la population, en particulier par la majorité des personnes âgées. Avec le taux d'intérêt actuel d'environ 1,5%, le fisc perdrait 1,8 milliard de francs.

... des investissements qui feraient défaut

Le changement de système aurait aussi pour conséquence que les coûts d'investissement ne pourraient plus être déduits, ce qui supprimerait toute incitation à rénover les biens immobiliers nécessitant des travaux.

«Le Conseil des aînés est donc majoritairement arrivé à la conviction que le système appliqué jusqu'à présent, avec la valeur locative et les déductions fiscales pour l'entretien des biens immobiliers et les intérêts passifs, garantit un traitement fiscal plus équitable entre propriétaires et locataires», résume le coprésident Reto Cavegn.

Pour de plus amples informations:

Esther Waeber-Kalbermatten, coprésidente

079 248 07 80

Reto Cavegn, coprésident

079 401 35 33

Le **Conseil suisse des aînés CSA** représente les intérêts économiques et sociaux des personnes âgées auprès de la Confédération, des associations, des institutions, des médias et du public. Le CSA se compose de membres de l'Association Suisse des Aîné-e-s (ASA) ainsi que de la Fédération des Associations des retraité-e-s et de l'entraide en Suisse (FARES).